



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 février 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-279

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 24 357,82 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 277 113,67 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 13 132,51 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 5 - 260 335,01 \$ ET 51 - 29 991,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6 et les listes des embauches numéros 5 et 51 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	24 357,82 \$	12 au 16 février 2007
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	277 113,67 \$	12 au 16 février 2007
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	13 132,51 \$	12 au 16 février 2007
Liste des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	260 335,01 \$	5 au 9 février 2007
Liste des embauches numéro 51	Embauche de personnel temporaire	29 991,79 \$	5 au 9 février 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-280

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-05 – 1 413 463,11 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 14 FÉVRIER 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-05 d'un montant total de 1 413 463,11 \$ pour la période du 1^{er} au 14 février 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-281

SOUSSION 2007 SI 022 - IMPRIMERIE COPIUS PRINTING INC. - IMPRESSION DE LA PAPETERIE GÉNÉRALE - SERVICE DES FINANCES - 46 214,70 \$ - CONTRAT D'UN AN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Imprimerie Copius Printing inc, 37, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 46 214,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-282

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-05 - 138 369,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-05 d'un montant total de 138 369,01 \$ pour la période du 6 au 12 février 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-283

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 165 509,21 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 d'un montant total de 165 509,21 \$ pour la période du 13 au 19 février 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-284*

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RUE MASSICOTTE, CHEMINS DU SIXIÈME-RANG, DUFRESNE ET MYRE - 55 303,12 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - SIMON RACINE, RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour l'amélioration de la rue Massicotte, des chemins du Sixième-Rang, Dufresne et Myre pour un montant maximal de 50 000 \$ pour l'année budgétaire 2006-2007;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux prévus pour l'exercice financier 2006-2007 ont été complétés et qu'ils ne font pas l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux et achats réellement effectués est de 55 303,12 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attester que les travaux pour l'amélioration de la rue Massicotte, des chemins du Sixième-Rang, Dufresne et Myre ont été complétés en partie dans le cadre des travaux prévus pour l'exercice financier 2006-2007 et sont conformes aux plans et devis, et ce, pour la somme de 55 303,12 \$ incluant les taxes.

La Section comptabilité du Service des finances est autorisée à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville de Gatineau pour les travaux exécutés sur la rue Massicotte, des chemins du Sixième-Rang, Dufresne et Myre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-285

SOUSSION 2007 SI 091 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHATS DE BOTTES ET DE SOULIERS DE SÉCURITÉ - SECTEURS DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 46 043,96 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de bottes et de souliers de sécurité pour les employés municipaux des secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 12 février 2007, à savoir :

Secteur de Gatineau

Le Spécialiste de la sécurité au travail – 3835243 Canada inc., 154, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1C1, au montant total annuel approximatif de 33 692,92 \$ incluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers

L'Équipeur, 174, avenue Lépine, Gatineau, Québec, J8L 4M4, au montant total annuel approximatif de 12 351,04 \$ incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-286

SOUSSION 2007 SI 043 - RIOBEC SÉCURITÉ INC. - ACHATS DE BOTTES ET DE SOULIERS DE SÉCURITÉ - SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 45 772,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Riobec Sécurité inc., 160, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la fourniture de bottes et de souliers de sécurité pour les employés municipaux des secteurs d'Aylmer et de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant total annuel approximatif de 45 772,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-287*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLACE WALTERS, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (enfouissement des réseaux d'utilités publiques, branchements des services et ponceaux) sur la rue portant les numéros de lots 3 916 954 et 3 126 123 (chemin McConnell) étant la phase 4 du projet Place Walters;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Place Walters, phase 4 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Place Walters, phase 4 sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 17 janvier 2007, minute 3444;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc., pour construire, en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (enfouissement des réseaux d'utilités publiques, branchements de services et ponceaux) dans le projet;

- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente ainsi que la cession de surlargeur de rue, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville de Gatineau reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 394-2007 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 65 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 65 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 394-2007	65 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Place Walters, phase 4

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 394-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-288*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COOP LE TRIÈDRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'habitation Le Trièdre a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot numéro 19A-1, rang 3, canton de Hull étant le projet Coop Le Trièdre;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la Coopérative d'habitation Le Trièdre afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Coop Le Trièdre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Coopérative d'habitation Le Trièdre concernant le projet Coop Le Trièdre;
- de ratifier la requête présentée par la Coopérative d'habitation Le Trièdre pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Coop Le Trièdre;
- d'autoriser cette Coopérative à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Tecresult inc.;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;

- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la Coopérative d'habitation Le Trièdre visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Tecult inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la Coopérative d'habitation Le Trièdre;
- d'accepter la recommandation de la Coopérative d'habitation Le Trièdre à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la Coopérative d'habitation Le Trièdre;
- d'exiger que la Coopérative d'habitation Le Trièdre, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien dans le projet Coop Le Trièdre.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-289

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PROGICIEL DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA FIRME EMERGENSYS CANADA

CONSIDÉRANT QUE le progiciel de gestion incendie est développé et appuyé par la firme EmergenSys Canada;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de gestion incendie ont été développés et mis en place par le Service de sécurité incendie avec la firme EmergenSys Canada;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique exige des statistiques et des données précises concernant les activités qui ont été organisées par les Services de sécurité incendie de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 6 a) de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat est octroyé directement à la firme EmergenSys Canada afin d'assurer la protection des droits exclusifs, tels que les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien du progiciel de gestion du Service de sécurité incendie de la firme EmergenSys Canada, 400 boulevard Jean-Lesage, bureau 120, Québec, Québec, G1K 8W1, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 pour un montant de 55 127,87 \$ incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le renouvellement du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22100-555-53585	52 225,13 \$	Administration - Incendies entr. / Logiciels
04-13493	2 902,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-290*

**SUBVENTION DE 15 000 \$ - SIGNATURE D'UN AMENDEMENT À L'ANNEXE C
« CONTREPARTIE ET USAGE DES LIEUX » DU BAIL SIGNÉ AVEC LA
COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS POUR L'ÉCOLE
JEAN-DE-BRÉBEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU -
ALAIN PILON**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2006-805 adoptée le 19 septembre 2006, la Ville de Gatineau a signé, le 20 septembre 2006, un bail avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, pour la cour de l'école Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article IV-2 de l'annexe C « Contrepartie et usage des lieux » du bail, la Ville de Gatineau a versé une subvention de 50 000 \$ pour le projet d'aménagement de la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire du conseiller Alain Pilon, désire contribuer pour un montant supplémentaire de 15 000 \$ au projet d'aménagement de la cour de l'école Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-805 adoptée le 19 septembre 2006, a accordé le mandat au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et prévoit que ce protocole comme tous les autres entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais seront revus et renégociés afin que l'ensemble des protocoles soit regroupé en un seul qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention supplémentaire de 15 000 \$ à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour le projet d'aménagement de la cour de l'école Jean-de-Brébeuf.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'annexe C « Contrepartie et usage des lieux » du bail avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'école Jean-de-Brébeuf.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 15 000 \$ à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, dans les 15 jours suivant la signature de l'amendement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71484-972	15 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau - Aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71484-692	15 000 \$		Alain Pilon - de Val-Tétreau - Aménagement // Équip. non-capitalisable
71484-972		15 000 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau - Aménagement // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-291

**SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 12556
NOTRE-DAME-DES-NEIGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS -
LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Conseil 12556 Notre-Dame-des-Neiges à l'attention de monsieur Michel Désormeaux, 119, rue de l'Écorce, Gatineau, Québec, J8M 1R6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-292

**SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - GALA MÉRITE
JEUNESSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham à l'attention de monsieur Pierre Latour, C.P. 2915, succ. Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour le 23^e gala Mérite Jeunesse qui aura lieu le 14 avril 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-293 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié de Hull à l'attention de madame Nadine Guèvremont, coordonnatrice, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités du quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	1 000 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-294 **SUBVENTION DE 500 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - CHALLENGE DE SKI TOSHIBA-PETITS DÉJEUNERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le Challenge de ski Toshiba-Petits déjeuners qui aura lieu le 1^{er} mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	500 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-295 **SUBVENTION DE 50 \$ - CLUB DES AÎNÉ(E)S DE L'ESCALE ST-ROSAIRE – 20^e ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du club des Aîné(e)s L'Escale St-Rosaire à l'attention de madame Fernande Therrien, 95, rue de Rouville, app. 32, Gatineau, Québec, J8T 8M7, à titre de subvention pour l'organisation de festivités pour souligner leur 20^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-296

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE CONSEIL 12112 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire Conseil 12112 à l'attention de monsieur Michel Myre, 5, rue St-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation d'activités prévues en 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	1 000 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-297

SUBVENTION DE 400 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Conseil 5228 Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur Guy A. Lachance, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour leurs activités et leurs œuvres auprès de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-298

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION - PLANTATION D'ARBRES - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Enviro Éduc-Action à l'attention de monsieur Sébastien Lemay, 46, rue Renaud, Gatineau, Québec, J8T 3A4, à titre de subvention pour la plantation d'arbres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	1 000 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-299 **SUBVENTION DE 500 \$ - LES SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Scouts du district de l'Outaouais à l'attention de monsieur Ronal Pagé, 10, rue Jean-Dallaire, Gatineau, Québec, J8X 3H7, à titre de subvention pour le 2^e groupe scouts Notre-Dame de l'Île.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	500 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-300 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - PROJETS MARKETING - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau à l'attention de madame Hélène Desgranges, directrice générale, 266, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K4, à titre de subvention pour leurs projets de marketing.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-301 **SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR - INSTALLATION DE NICHOURS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association pour l'environnement du quartier Limbour à l'attention de madame Diane Paré, présidente, 92, rue du Sommelier, Gatineau, Québec, J8V 1C8, à titre de subvention pour l'installation de nichoirs de canards branchus au parc du Marais de Touraine et de nichoirs de crécerelles d'Amérique sur les terrains de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	600 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-302

SUBVENTION DE 200 \$ - 17^e GROUPE SCOUTS STE-MARIA-GORETTI - JAMBOREE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJSARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du 17^e Groupe Scouts Ste-Maria-Goretti à l'attention de madame Anne Sarault, animatrice, 25, rue des Tulipes, Gatineau, Québec, J8R 2B5, à titre de subvention pour la participation des scouts au jamboree qui aura lieu à Montréal du 4 au 12 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-303

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS (APICO) - DÉFILÉ DE MODE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour leur défilé de mode 2007 qui se tiendra le 15 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	25 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-304 **SUBVENTION DE 500 \$ - POINTE AUX JEUNES - FORMATION SECOURISME - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de La Pointe aux Jeunes à l'attention de monsieur Carl Pelletier, 448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour offrir des cours de secourisme aux jeunes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	500 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2007.

Adoptée

CE-2007-305 **ADHÉSION 2007 AU GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE - MESDAMES LES CONSEILLÈRES LOUISE POIRIER ET DENISE LAFERRIÈRE - 50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'adhésion pour l'année 2007 de mesdames les conseillères Louise Poirier et Denise Laferrière à titre de membres au sein du Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, 2750, chemin Sainte-Foy, bureau 209, Sainte-Foy, Québec, G1V 1V6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494-30017	25 \$	Conseil municipal cotisations
11100-494-30015	25 \$	Conseil municipal cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2007.

Adoptée

CE-2007-306 **SUBVENTION DE 175 \$ - MON CHEZ NOUS INC. - JOURNÉE BIEN-ÊTRE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de Mon Chez Nous inc. à l'attention de monsieur Maurice Corriveau, coordonnateur, 18, rue Hamel, Gatineau, Québec, J8P 1V9, à titre de subvention pour l'organisation d'une journée bien-être.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11405-972	25 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-montagne subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2007.

Adoptée

CE-2007-307

SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BUCKINGHAM - FESTIVAL PRÉ-NOVICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Buckingham à l'attention de monsieur Léo Nadon, 25, rue Stewart, Gatineau, Québec, J8L 3M8, à titre de subvention pour la 11^e édition du Festival pré-novice de Buckingham qui aura lieu du 16 au 18 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2007.

Adoptée

CE-2007-308

SUBVENTION DE 250 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - SOIRÉE GREASE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes à l'attention de madame Mylaine Paquette, 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J9H 7E4, à titre de subvention pour l'organisation de la Soirée Grease qui aura lieu le 10 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	250 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2007.

Adoptée

Monsieur le conseiller Richard Côté et madame la conseillère Jocelyne Houle quittent leur siège.

CE-2007-309

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CLAIRE LYRETTE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicienne en documentation au Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro ART-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Claire Lyrette au poste de technicienne en documentation au Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Madame Claire Lyrette est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Lyrette sera celui de la classe 07, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-310

PERMANENCE DE DIX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Chantal Limoges, commis administratif / rémunération	11 décembre 2006	9 mars 2007	CE-2006-1605 22 novembre 2006	3 mois
Louise Quinn-Danis, secrétaire	11 décembre 2006	9 mars 2007	CE-2006-1607 22 novembre 2006	3 mois
Luc Gélinas, agent de développement	11 décembre 2006	9 mars 2007	CE-2006-1800 13 décembre 2006	3 mois
Robert Séguin, ouvrier de réseau	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1698 6 décembre 2006	60 jours
Luc Perrier, opérateur C	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1698 6 décembre 2006	60 jours
Louis Da Costa Pacheco, ouvrier de réseau	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1698 6 décembre 2006	60 jours
Sylvain Vallières, ouvrier de réseau	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1699 6 décembre 2006	60 jours
Richard Sigouin, préposé aux arénas	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1699 6 décembre 2006	60 jours
Gilles Arseneault, opérateur A	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1699 6 décembre 2006	60 jours
Luc Landriault, opérateur B	13 novembre 2006	2 février 2007	CE-2006-1699 6 décembre 2006	60 jours *

* M. Landriault aurait dû terminer sa période d'essai le 2 février 2007. Cependant, l'employé est en congé sans solde depuis le 1^{er} février 2007. L'évaluation de rendement a été reçue à la satisfaction de l'employeur.

Adoptée

CE-2007-311
Modifiée par les
résolutions numéros
CE-2007-896 et
CE-2007-1003

**ENGAGEMENT, MUTATION ET PROMOTION DE DIVERS EMPLOYÉS,
SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SERVICE DE LA GESTION DES
ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT,
MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler plusieurs postes au Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- l'engagement des employés suivants aux salaires de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Francis Cossette	Électronicien C, Secteur Gatineau	Classe 12, 53 955 \$	Environnement	Aucune
Marc Girouard	Ouvrier de réseau, Secteur Hull	Classe 7, 46 176 \$	Opérations de terrain	30 jours

- la mutation des employés suivants aux salaires de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Duarte Melo	Concierge, Secteur Hull	Classe 2, 41 288 \$	Gestion des édifices et de l'électricité	60 jours
Luc Lapointe	Concierge, Secteur Aylmer	Classe 2, 41 288 \$	Gestion des édifices et de l'électricité	60 jours
Jean-Pierre Labelle	Concierge, Secteur Gatineau	Classe 2, 41 288 \$	Gestion des édifices et de l'électricité	60 jours
* Gilles Arsenault	Opérateur A, Secteur Hull	Classe 6, 45 781 \$	Opérations de terrain	30 jours
Jean Desabrais	Opérateur B, Secteur Aylmer	Classe 5, 44 720 \$	Opérations de terrain	Aucune
Roger Graveline	Opérateur B, Secteur Aylmer	Classe 5, 44 720 \$	Opérations de terrain	Aucune
Serge Beaudry	Préposé aux arénas, Secteur Aylmer	Classe 4, 43 118 \$	Gestion des édifices et de l'électricité	Aucune

- * Le salaire de monsieur Gilles Arsenault sera maintenu au taux horaire prévu pour le poste d'opérateur III – Eau potable 50 981 \$. Par la suite, il bénéficiera annuellement de 50 % des augmentations salariales accordées aux employés cols bleus, et ce, jusqu'à ce que le salaire (taux horaire) du poste d'opérateur A soit le même que celui qui lui est accordé. Une fois ce niveau atteint, il bénéficiera alors du 100 % des augmentations salariales accordées aux cols bleus.

- la promotion de l'employé suivant au salaire de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Benoît Charlebois	Opérateur B, Secteur Hull	Classe 5, 44 720 \$	Opérations de terrain	Aucune

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-312

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR GILLES DESJARDINS AU POSTE D'ADJOINT AU CHEF DE DIVISION DES INFRASTRUCTURES, DES PLATEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs est affecté principalement au dossier du futur Centre sportif pour une période de 30 mois;

CONSIDÉRANT QUE la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements traite plusieurs dossiers majeurs qui s'ajoutent à la charge régulière de travail qui se résume principalement à gérer l'ensemble des infrastructures sportives et de loisirs offertes à la population;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de livrer les autres mandats du Service se trouve grandement affectée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter une ressource supplémentaire à plein temps pour cette période à titre d'adjoint au chef de division :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'affecter monsieur Gilles Desjardins au poste d'adjoint au chef de division pour une période de 30 mois à compter de la date d'entrée en fonction de celui-ci.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71334-115 - Complexe sportif - Réguliers – Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 février 2007.

Adoptée

CE-2007-313

RÈGLEMENT HORS COUR - COMPAGNIE D'ASSURANCE ING DU CANADA c. VILLE DE GATINEAU - BRIS D'AQUEDUC AU 130, RUE PATENAUDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} août 2002, la Compagnie d'assurance ING du Canada intentait une poursuite de 85 722,64 \$, laquelle a été amendée le 4 février 2003 à 90 568,85 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assuré suite à un bris d'aqueduc survenu le 6 février 2002 au 130, rue Patenaude;

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 décembre 2006, la poursuite avec les intérêts accumulés s'élevait à 119 642,70 \$ sans tenir compte des frais;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler la poursuite pour une somme de 90 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 90 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-53584	90 000 \$	Auto-assurance - Dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19110-425	90 000 \$		Auto-assurance // Contr. auto-assurance
19110-991		90 000 \$	Auto-assurance // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

CE-2007-314*

RÈGLEMENT HORS COUR - CGU, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA c. VILLE DE GATINEAU - PLUIES DILUVIENNES DU 25 JUIN 2000 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DES RIVERAINS, DU VERSANT, DE BELLEVUE, DU LAC-BEAUCHAMP - SIMON RACINE, DENIS TASSÉ, JOSEPH DE SYLVA, RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 décembre 2000, CGU, Compagnie d'assurance du Canada intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux propriétés de ses assurés situées au 348, rue Hétu, 108, rue de Faillon (anciennement de Bégin), 22, rue du Virgilier (anciennement du Genévrier), 96, rue Bocage, 359, rue Jeanne-Mance, 321, rue Raymond, 286, rue Spruce, 475, rue A.-Gibeault, 34, rue de Dieppe, 656, boulevard Maloney Est, 338, rue Mondoux, 809, rue Saint-Louis (anciennement avenue Principale) et 141, rue d'Auvergne, le tout suite à des pluies diluviennes du 25 juin 2000.

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 117 007,32 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 20 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 20 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 20 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	20 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Gatineau - Dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	20 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19111-991		20 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Gatineau // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-315

RÈGLEMENT HORS COUR - FRANÇOIS LESSARD ET ALS c. VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 juillet 2005, la Ville de Gatineau était poursuivie pour un montant de 255 000 \$ suite au décès de Simon Lessard;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 octobre 2006, la poursuite fut amendée et majorée à 282 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de François Lessard et France Lavergne et als et nos procureurs ont entamé des négociations pour un règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE François Lessard et France Lavergne et als accepteraient un règlement complet et final;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette entente se fait sans aucune admission de faute ou de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT la nature des événements et le respect de la quiétude, les parties conviennent de préserver la confidentialité, notamment des termes de la présente entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige selon l'entente confidentielle convenue entre les parties.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le poste budgétaire 02-19110-991 – Auto-assurance de la Ville de Gatineau, les sommes requises à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2007.

Adoptée

MARC BUREAU
Président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif